

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COPIL

## DE PRESLES-EN-BRIE

EN DATE DU 11/04/2016

L'an deux mil quinze, le lundi 11 avril 2016, à dix-neuf heures et quinze minutes, s'est réuni Salle du Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, le Comité de Pilotage, dûment convoqué, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire et Président du comité de pilotage de la commune.

### PRÉSENTS :

- Monsieur RODRIGUEZ Dominique, *Président du COPIL,*
- Madame BONNY Florence, *Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires,*
- Madame COHEN Sylvie, *Membre du groupe de travail des rythmes scolaires,*
- Monsieur MARSAULE Patrick, *Membre du groupe de travail des rythmes scolaires,*
- Monsieur WEXSTEEN David, *Membre du groupe de travail des rythmes scolaires,*
- Monsieur LACROIX Sébastien, *Suppléant élu de parent d'élève maternelle,*
- Monsieur PERNELLE Johnny, *Suppléant élu de parent d'élève maternelle,*
- Monsieur DIMITRIJEVIC Lionel, *Titulaire élu de parent d'élève élémentaire,*
- Madame LOUISE DIT MAUGER Pascale, *Titulaire élue de parent d'élève élémentaire,*
- Madame DESFORGES Sandrine, *Titulaire élue de parent d'élève élémentaire,*
- Madame BEN SAID CHATILLON, *Titulaire élue de parent d'élève élémentaire,*
- Madame JENTGEN Lydia, *Titulaire élue de parent d'élève élémentaire,*
- Madame DOS SANTOS Laure, *Titulaire élue de parent d'élève élémentaire,*
- Madame TESSIER Aurélie, *Suppléante élue de parent d'élève élémentaire,*
- Monsieur NICAUD Mickaël, *Directeur de l'école élémentaire,*
- Madame GARNIER Catherine, *Professeur des écoles et référente des TAP maternelles,*
- Madame BECRET Natacha, *Directrice de l'ALSH et référente des TAP élémentaires,*
- Madame PETILLION Myriam, *Directrice adjointe de l'ALSH.*

### ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur DERAMEZ, *Membre du groupe de travail des rythmes scolaires,*
- Madame BENOIT Jeanine, *Membre du groupe de travail des rythmes scolaires,*
- Madame OFFREDO-LESCARE Béatrice, *Membre du groupe de travail des rythmes scolaires,*
- Madame SAVE Laëtitia, *Membre du groupe de travail des rythmes scolaires,*
- Madame VENTRI Laëtitia, *Titulaire élue de parent d'élève maternelle,*
- Monsieur GEKIERE Jonathan, *Titulaire élu de parent d'élève maternelle,*
- Madame HAGER Sophie, *Titulaire élue de parent d'élève maternelle,*
- Monsieur PRESEAU Raphaël, *Titulaire élu de parent d'élève maternelle,*
- Madame THEULEAU Alexandra, *Suppléante élue de parent d'élève maternelle,*
- Madame BESLAY Karine, *Suppléante élue de parent d'élève maternelle et titulaire élue de parent d'élève élémentaire,*
- Madame MANICHON Sonia, *Suppléante élue de parent d'élève élémentaire,*
- Madame LECOQ Sylvie, *Directrice de l'école maternelle,*
- Monsieur POCHE Jean-Charles, *AIN d'Ozoir-la-Ferrière.*

### ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame DHERMONS Delphine, *Directrice Générale des Services.*
- Madame RICHARD Rolande, *Adjointe au Maire en charge de la communication.*

Le quorum étant atteint, la réunion du COPIL débute à dix-neuf heures et quinze minutes.

## I. BILAN DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

### a) Impact financier

Il est présenté dans un premier temps l'impact financier des nouveaux rythmes scolaires sur le budget du centre de loisirs. Les COPIL précédents avaient étudié les coûts mais ici est abordée la perte de recettes liée à la baisse de fréquentation des mercredis matins bien sûr, mais aussi des mercredis après-midi.

L'année 2015 est la première année « pleine », tant en termes d'exercice budgétaire qu'en année scolaire, à fonctionner avec l'organisation mise en place en septembre 2014 (voir tableau et graphiques joints : « résultats de l'Alsh 2010-2015 »).

Ainsi entre 2014 et 2015, les pertes s'élèvent-elles à 30 000 €. La part communale dans l'équilibre budgétaire a pris 15 points en passant de 49 % en 2013 à 64 % en 2015.

Par ailleurs, la fin du contrat aidé dont bénéficiait la commune jusqu'en avril 2016 va encore augmenter les charges de personnel de plus de 8 % en 2017, après avoir progressé de 6 % en 2015 et de 8 % en 2014.

M. le Maire estime que la progression de ces coûts doit interroger et que la gratuité jusqu'alors appliquée doit être à nouveau évaluée.

#### b) Taux d'encadrement

Dans un second temps, il est constaté que les taux d'encadrement des maternels ne sont pas suffisants. Des bénévoles permettent de respecter la plupart du temps la réglementation mais la moindre absence (maladie, congés...) déséquilibre le fonctionnement.

#### c) Cycles

Il est à prévoir pour la rentrée scolaire 2016/2017 une modification de la répartition des cycles 2 et 3 :

- Cycle 2 : CP/CE1/CE2 = 103 enfants
- Cycle 3 : CM1/CM2 = 63 enfants

A ce jour, il n'est pas possible d'anticiper l'organisation des classes mais au vu des taux d'encadrement des élémentaires, il semblerait judicieux de pouvoir faire « glisser » du personnel des élémentaires vers les maternels (tableau joint : « présences effectives en TAP 2015-2016 »).

Enfin, la directrice indique que la fréquentation des APPS ne diminue pas, en particulier pour les maternels. Cela signifie qu'il existe beaucoup de parents d'enfants en maternelle qui sont dans l'incapacité de les récupérer à 16h30.

## II. NOUVELLE ORGANISATION POUR LA RENTRÉE 2016

Considérant toutes ces informations, il est proposé au COPIL d'une part de modifier l'organisation et d'autre part d'instaurer une tarification du service des TAP.

#### a) Horaires

Le tableau suivant est présenté :

<b>Vue d'ensemble</b>				
<b>RENTREE 2016</b>	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>Maternelle</b>	<b>15h00 – 16h30</b>	Ecole	Ecole	<b>15h00 – 16h30</b>
<b>Cycle 2 (CP, CE1, CE2)</b>	Ecole	<b>13h30 – 16h30</b>	Ecole	Ecole
<b>Cycle 3 (CM1, CM2)</b>	Ecole	Ecole	<b>13h30 – 16h30</b>	Ecole

Peu de commentaires sont émis concernant les horaires des **maternels**, si ce n'est qu'une réflexion pourrait se porter sur la suppression des TAP : les gains pour les enfants compensent-ils réellement les difficultés d'organisation et la fatigue des enfants ?

Pour les **élémentaires**, la proposition suscite des craintes relatives à l'alourdissement du planning par 3 journées complètes d'école. Il est rappelé qu'avant la réforme, le planning se déroulait sur 4 journées complètes.

Par ailleurs, les propositions faites en 2014, pour des TAP organisés autour des pauses méridiennes avaient été complètement rejetées.

M. Nicaud, directeur d'école, précise que ce projet lui paraît plus satisfaisant que l'organisation actuelle.

Le COPIL est informé que l'IEN et le rectorat n'ont pas pour le moment validé le projet, la demande ayant été déposée récemment.

- b) Tarifification : tableau joint (« Synthèse et évolution des coûts des TAP » et « Simulations de tarifications »).

Le projet de tarification est débattu et les avis sont partagés sur la question du paiement d'un service par l'utilisateur ou la collectivité. En particulier quand il s'agit d'un service relatif aux enfants, à leur éducation.

M. Dominique Rodriguez rappelle que la municipalité a des obligations qui lui sont imposées par l'état. Comme pour le centre de loisirs, l'objectif de cette tarification n'est pas de tout faire porter aux parents, ni à l'ensemble des habitants de Presles mais de trouver un équilibre, une mixité dans la prise en charge des coûts directs et indirects de cette réforme.

Dans l'ensemble, mais pas à l'unanimité, il ressort des débats, une compréhension de la mise en place du paiement d'une partie du service des TAP par les parents usagers.

Cependant, il est demandé de porter une attention particulière d'une part aux familles en difficulté et d'autre part au cas des petites sections de maternelle.

***M. le maire conclut la réunion en informant les membres du COPIL que le conseil municipal prendra une décision en s'attachant à prendre en compte les contraintes financières, les difficultés de gestion de personnel, les échanges de cette soirée et les décisions de l'IEN et du rectorat.***

***L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 21h15.***